

Le 19 mars 2009

March 19, 2009

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Cromwell

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Sûreté du Québec

Sûreté du Québec

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Association des policiers provinciaux du
Québec

Association des policiers provinciaux du
Québec

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018135-079, 2008 QCCA
1883, daté du 9 octobre 2008, est rejetée avec
dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018135-079,
2008 QCCA 1883, dated October 9, 2008, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.